
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance spéciale du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 12 mai 2015, à compter de 20h00

Sont présents :

Madame la conseillère Sylvette Savaria et Messieurs les conseillers Ghislain Beaugard, Bruno Napert, Pierre St-Louis, Daniel Palardy et Claude Lacasse formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Monsieur Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier, assure le greffe et constate la validité de la signification des avis de convocation aux membres du Conseil.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte, tous renoncent à l'avis de convocation.

2015-05-69

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du Conseil étant présents, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
Contrat de gestion du projet d'aménagement de la salle communautaire et de la cuisine communautaire
- 4- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Demande de soumission pour les travaux de resurfaçage 2015
 - b) Soumission pour les travaux au ponceau du chemin des Bois-blancs
- 5- NOMINATIONS
 - a) Nomination d'un maire suppléant
 - b) Nomination d'un substitut du maire à la table des maires de la MRC de Marguerite-D'Youville
- 6- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

Contrat de gestion du projet d'aménagement de la salle communautaire et de la cuisine communautaire

2015-05-70

CONSIDÉRANT le rejet de toutes les soumissions présentées pour les travaux à effectuer dans le cadre du réaménagement de la salle communautaire et de l'aménagement de la cuisine communautaire ;

CONSIDÉRANT l'opinion écrite du conseiller juridique de la Municipalité, Me Mario Paul-Hus, en date du 7 mai 2015, aux termes de laquelle il nous avise que pour des raisons de saine administration une municipalité peut, en vertu du Code municipal, diviser un contrat dans la mesure où tous les contrats octroyés incluant

celui de la gestion de projet ne dépassent pas la somme de 25 000 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de cette même opinion la Municipalité peut conclure légalement ces contrats de gré à gré en adoptant une résolution pour l'ensemble de ces contrats ou en procédant par résolution à l'acceptation de chacune des propositions de contrat soumises par le gérant de projet ;

CONSIDÉRANT que la saine administration des affaires de la Municipalité et l'intérêt des citoyennes et citoyens de la Municipalité de Calixa-Lavallée exigent que dans la présente situation les contrats soient confiés de gré à gré avec chaque contractant, que ces propositions soient soumises par chaque cocontractant individuellement ou par l'entremise du gérant de projet ;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel en vertu de la loi qu'un entrepreneur général dûment accrédité soit nommé à titre de gérant de projet chargé de la surveillance des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Claude Lacasse, et résolu unanimement :

QUE LA MUNICIPALITÉ engage C. Perreault Construction Inc. à titre de gérant de projet pour les travaux à être effectués à la salle communautaire et à la cuisine communautaire du Centre communautaire de Calixa-Lavallée, pour un montant total n'excédant pas 25 000 \$ taxes incluses ;

QUE LA MUNICIPALITÉ contracte par la suite avec les proposants par contrat de gré à gré, lorsque les propositions seront reçues, soit au moyen d'une seule résolution pour l'ensemble des contrats soit par résolution pour chacune des propositions soumises selon qu'il sera nécessaire ou utile, que ces propositions soient soumises directement ou par l'entremise du gérant de projet, chacun de ces contrats ne devant pas excéder la somme de 25 000 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

4- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Demande de soumissions pour les travaux de resurfaçage 2015

2015-05-71

CONSIDÉRANT que des travaux de resurfaçage sont nécessaires en 2015 ;

CONSIDÉRANT qu'il est établi que ces travaux doivent être faits sur des distances de 375 mètres et de 425 mètres sur le chemin du Second-Ruisseau, et sur 100 mètres sur la Petite-Côte-d'en-Haut et 100 mètres sur le rang Lamontagne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu :

DE DEMANDER au directeur général de préparer le cahier de devis pour ces travaux et d'inviter quatre entrepreneurs à soumissionner pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTÉE

b) Soumission pour les travaux de remplacement du ponceau sur le chemin du Second-Ruisseau, à l'intersection avec la rue Labonté à l'ouest du numéro civique 870, Second-Ruisseau

2015-05-72

CONSIDÉRANT la soumission présentée par C. Perreault Construction Inc. relative au remplacement de ce ponceau ;

CONSIDÉRANT que ces travaux comprennent le sciage du pavage, l'excavation, la disposition du tuyau existant, l'installation d'un nouveau tuyau en acier de 50 pieds, et toutes les fournitures nécessaires à ces travaux ;

CONSIDÉRANT que la soumission présentée est au montant de 20 000 \$ plus toutes les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu :

D'OCTROYER à C. Perreault Construction Inc., le contrat pour les travaux de remplacement du ponceau sur le chemin du Second-Ruisseau situé à l'intersection avec la rue Labonté à l'ouest du numéro civique 870, chemin du Second-Ruisseau, pour la somme de 20 000 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE

5- NOMINATIONS

a) Nomination d'un maire suppléant

2015-05-73

CONSIDÉRANT que le mandat du conseiller Ghislain Beaugard à titre de maire-suppléant est arrivé à échéance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Claude Lacasse, et résolu unanimement :

DE NOMMER le conseiller Ghislain Beaugard, maire-suppléant pour la période se terminant le 31 décembre 2015.

ADOPTÉE

b) Nomination d'un substitut du maire à la table des maires de la MRC de Marguerite-D'Youville

2015-05-74

CONSIDÉRANT que le mandat du conseiller Ghislain Beaugard à titre de substitut du maire à la table des maires de la MRC de Marguerite-D'Youville est arrivé à échéance ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Claude Lacasse, et résolu unanimement :

DE NOMMER le conseiller Ghislain Beaugard substitut du maire à la table des maires de la MRC de Marguerite-D'Youville jusqu'à son remplacement.

ADOPTÉE

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public. Ces questions ne peuvent porter que sur les sujets traités à la présente assemblée.

Aucune question n'est présentée par le public.

:

7- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2015-05-75

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h05.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Claude Geoffrion
Directeur général et Secrétaire-trésorier